



PROJET DE CONVENTION TRIPARTITE : UNE CONVENTION QUI MANQUE DE SOUFFLE ET MARQUE UN FORT DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT.

Pack de démarrage - offres de plus de 30 jours- renforcement du contrôle de la recherche et généralisation du référent indemnisation sont les principales dispositions de la convention tripartite 2019/2022.

Avec près d'un an de retard, le projet de convention tripartite présenté ce jour en Comité Central d'Entreprise n'apporte que peu de nouveautés et ne répond que très partiellement aux problématiques liées à l'évolution structurelle du chômage au travers notamment de l'explosion de la précarité et de la permittance.

De plus, avec une subvention de l'Etat en baisse de 30% à l'horizon 2022, cette nouvelle convention tripartite marque le désengagement progressif de l'Etat dans le financement de Pôle emploi.

Alors que cette subvention se montait à 1 507 millions d'euros en 2015, début de la dernière convention tripartite, celle-ci sera limitée à 1 064 millions d'euros en 2022 et sera compensée par une ponction supplémentaire sur le budget de l'UNEDIC.

Sur cette période, c'est une charge financière de plus d'un milliard d'euros que le gouvernement compte transférer du budget de l'Etat à celui de l'UNEDIC.

Enfin les engagements liés au maintien des effectifs pour la période ne constituent pas à nos yeux une raison suffisante pour cautionner l'intensification de la précarité au sein du principal opérateur du Ministère du Travail.

NOTRE ORGANISATION S'EST DONC PRONONCÉE CONTRE CE PROJET DE CONVENTION TRIPARTITE.



POUR DEFENDRE VOS
DROITS,
SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?

<https://elections-pole-emploi.fr/2019/>

www.snutefifsu.fr/pole-emploi

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

